

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
10/1/2
DOSSIER N°7658**

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AVANCE POUR
L'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH, Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL D'AVANCE POUR L'AMELIORATION
DE L'HABITAT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;

VU le Règlement d'intervention des aides départementales (fiche Fonds d'Avance pour l'Amélioration de

l'Habitat) ;

VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-10/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de poursuivre la délégation de la gestion financière du fonds départemental d'avance pour l'amélioration de l'habitat au GIP Creuse Habitat jusqu'au 31 décembre 2027 ;

- d'approuver le projet de convention avec le GIP Creuse Habitat joint à la présente délibération ;

- d'affecter le reliquat des encaissements par le GIP sur des subventions avancées par le Conseil départemental au FDAAH à hauteur de **43 493,37 €** ;

- d'abonder le Fonds d'avance de **56 506,63 €** portant ainsi celui-ci à **200 000 €** ;

- d'autoriser Monsieur Patrice Morançais, 1er Vice-Président, à signer, au nom du Département, la convention annexée ainsi que tous documents afférents à l'aboutissement du dossier.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALEIX, M. Patrice MORANCAIS, M. Thierry BOURGUIGNON, M. Valéry MARTIN, M. Bertrand LABAR (ayant donné pouvoir à Mme Delphine CHARTRAIN), Mme Lucette CHENIER, Elus Membres du GIP Creuse Habitat

Adopté : 19 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET